

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

DOSSIER N°1

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire, 1^{ère} étape du vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit se dérouler dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. Il permet aux élus de disposer des informations nécessaires (contexte économique, social et budgétaire, situation de la commune) leur permettant d'être en capacité d'effectuer des propositions sur l'élaboration du budget. Il se présente sur la forme d'un tour d'horizon de la situation économique et sociale des collectivités locales, d'un focus sur la collectivité basé sur les éléments du Compte Administratif de l'année précédente.

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres du Conseil Municipal, 5 jours au minimum avant celui-ci. Cette note doit comprendre une analyse prospective, les principaux investissements projetés, le niveau d'endettement de la commune, son évolution et les taux d'imposition envisagés.

De nouvelles dispositions sont intervenues dans le cadre de la loi « NOTRe » loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en date du 07/08/2015 et ses décrets d'application et notamment les articles L.2312-1 et D2312-23 du Code général des collectivités territoriales.

Selon l'article 107 « Amélioration de la transparence financière ».

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.*
- Deux mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.*

I - L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE.

Au niveau de la zone euro.

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestre (+0,2%) et devrait stagner au quatrième trimestre.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement Italie, et la probabilité d'un Brexit sans accord) Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les Etats-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

Au niveau de la France

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle dope assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance de l'activité passer de 1,1% à 0,7 %. Depuis le second trimestres 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

Les analyses ci-dessus sont données pour mémoire, la crise sanitaire liée au « covid 19 » les ont rendues caduques. La crise économique de portée mondiale, sans précédent a rendues caduque de lourdes conséquences sur les finances de nos collectivités. Les pertes de recettes des collectivités, et les mesures prises par l'Etat pour en limiter la propagation, pourraient se chiffrer, à minima, à 14 milliards d'euros sur 2020 et 2021. A ces pertes de recettes s'ajoute une augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement (indemnités des agents, désinfection, campagnes de dépistage, achats de masques, de gels hydroalcooliques et tenues de protection.

Au-delà de l'impact immédiat de la crise sur les budgets de fonctionnement, la participation des collectivités locales à la reprise de l'activité économique va également engendrer des tensions fortes sur les finances locales.

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES.

- **Le contexte législatif.**
- **Le projet de loi de finances pour 2020 et ses incidences sur les collectivités territoriales**

La grande affaire du millésime 2020 des lois de finances du point de vue des collectivités réside, bien entendu, dans les modalités de disparition et de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Néanmoins, le texte trahit moult entorses à la promesse gouvernementale de compensation à l'euro près, se traduisant par la majoration

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200612-2020110DEL-DE
Date de télétransmission : 17/06/2020
Date de réception préfecture : 17/06/2020

forfaitaire atténuée des bases de THRP (taxe d'habitation sur les résidences principales) de 0,9 % au lieu de 1,2 %, ce qui permet au passage de spolier les communes de 0,3 % des bases. A l'origine, dans son projet l'Etat avait mis fin à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire mais l'Assemblée nationale a obtenu l'application d'un taux de +0,9% insuffisant en tout état de cause.

Les taxes foncières et la THRS ne sont, quant à elles pas concernées par cette mesure et bénéficieront en 2020 de la revalorisation de droit commun fondée depuis 2017 sur l'inflation.

Rappelons que la loi de finances 2018 avait institué un dispositif progressif des cotisations de TH pour 80 % des foyers français les moins aisés, portant sur 30% des cotisations en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

Le coût global pour l'Etat peut être estimé à 18 milliards d'euros en valeur 2020.

En 2021 et 2022, la taxe d'habitation devient un impôt d'Etat, elle sera définitivement supprimée en 2023.

Les communes bénéficieront du transfert du produit départemental de foncier bâti perçu sur leur territoire. Afin d'assurer la neutralité de ce transfert il sera institué un coefficient correcteur pour corriger les compensations.

S'agissant des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales le niveau de la DGF (dotation globale de fonctionnement) est stable en 2020 avec un montant de 26,847 milliards€.

Par ailleurs le FCTVA (fonds de compensation à la TVA poursuit sa croissance (+6,2 % grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Le dit fonds est élargi aux dépenses d'entretien des réseaux depuis le 1^{er} janvier 2020. Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2016, des dépenses de fonctionnement sont éligibles au FCTVA : il s'agit des dépenses d'entretien des bâtiments publics et les dépenses de voirie

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues aux niveaux de 2019. Ces dotations s'élèvent à 1,8 milliards € dans la LFU 2020.

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1 046 millions€

Le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France) s'élève à 350 millions en 2020, soit 20 millions € supplémentaires par rapport à 2019.

II. Situation de la commune

Une fois ce tour d'horizon général effectué, examinons la situation budgétaire de la commune. Si la situation financière effective de la Ville pour 2018 ne sera connue de manière exacte et définitive que lors de l'adoption du compte administratif, il est cependant possible, au regard des données collectées à ce jour d'en analyser les principales caractéristiques.

Compte Administratif 2019

Dans l'attente du compte de gestion définitif émanant de la perception, au regard des éléments en notre disposition, il est possible d'établir le compte administratif de la commune pour 2018. Cette analyse nous permettant de brosser les perspectives budgétaires de 2019.

Section de Fonctionnement¹

Recettes :	4 992 472,07€	5 125 383,95 €
Dépenses :	4 632 434,94€	4 640 481,65 €
Résultat exercice :	359 962,83€	484 902,34€
Reporté :	726 417,32€	727 113,48 €

Résultat de clôture : 1 086 380,15€ 1 212 015,82 €

Section d'Investissement

Recettes :	919 085,60 €	512 200,65 €
Virement de la section de fonctionnement :	485 598,50€	482 118,67 €
Soit au total :	1 404 684,10€	994 319,32€
Dépenses :	-1 404 684,10 €	-2 101 289,93€
Résultat de l'exercice :	+4 139,71€	-1 106 970,61€
Résultat reporté :	-575 694,16 €	531 276,45€
Résultat de clôture :	-571 554,45 €	-575 694,10€

Restes à réaliser

Recettes :	271 199,88 €	271 199,88 €
Dépenses :	-160 945,67 €	-181 104,22€
RAR NET :	110 254,21€	90 095,66€

Besoin en financement : +110 254 -571 554,45€=-461 300,24€ 485 598,51 €

Disponible pour le budget 2020

1 086 380,15-461 300 =625 079,91€ 726 417,32 €

Analyse du budget

Les ratios nationaux proviennent du site du ministère de l'Economie et des finances et des comptes administratifs des communes portant sur l'exercice 2018 connus à ce jour. La population légale au 1^{er} janvier de l'exercice était de 5 058 habitants.

¹ Les chiffres en italiques à droite correspondent à ceux du Compte Administratif 2019

Afin de simplifier la lecture des données, nous désigneront par :

- R1 le ratio des communes de 5 000 à 10 000 habitants.
- RT le ratio de Trilport
- E : l'écart en pourcentage entre ratio moyen et ratio de Trilport

Section de fonctionnement

Recettes :	4 992 472,07€	5 125 383 €
RT= 987 €, R1= 1171 €, E = -15,71 %		
<i>Dont Impôts locaux :</i> 2 240 472 €		2 213 954 €
RT= 442 €, R1= 488 €, E=-9,42%		
<i>Dotation globale de fonctionnement :</i> 658 287 €		649 252€
RT = 130 €, R1= 152 €, E =-14,47%		
Dépenses :	4 632 434 €	4 640 481 €
RT= 916 €, R1= 1 029 €, E = -10,98 %		
Charges de personnel	2 622 649 €	2 539 846 €
RT= 518 €, R1= 530 €, E = -2,26 %		

Fiscalité locale.

Rappelons les bases et les taux.

Taxe d'habitation :	base : 6 506 000 €	taux : 16,86 %.
Taxe foncière (bâti) :	base : 4 876 000€	taux : 23,01 %
Taxe foncière (non bâti) :	base : 36 400 €	taux : 72,62 %

Les bases 2020 nous ont été communiquées.

Elles sont sensiblement identiques à l'année 2019 à savoir :

Taxe d'habitation :	base : 6 509 000€
Taxe foncière (bâti) :	base : 4 959 000€
Taxe foncière (non bâti) :	base : 42 100€

Par ailleurs, le montant des dotations nous est parvenu.

Le montant global de la D.G.F : 672 032€ pour 2020 alors qu'il n'était que de 658 287€ en 2019.

Etat de la dette.

Dans le cadre de la réglementation précitée, il convient :

- ✓ de rendre compte de la situation de la dette de la collectivité
- ✓ de présenter la stratégie d'endettement de la collectivité

Lors du vote du budget primitif 2019 de la Ville de Trilport, une délibération conforme à la circulaire du 25 juin 2010 (NOR/IOC/B/10/15077/C), ainsi qu'à la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 et son décret d'application n°2014-984 du 28 août 2014, visera à donner les délégations du Maire en matière de gestion active de la dette.

La Ville de Trilport s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

1. SITUATION DE L'ENCOURS DE DETTE

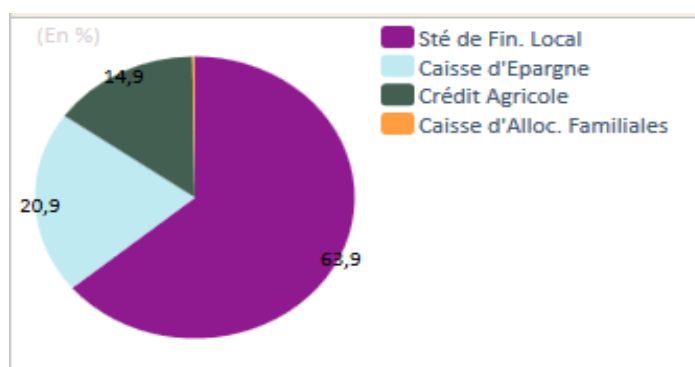
Caractéristiques de l'encours au 01/01/2020

L'encours global de dette consolidée au **01/01/2020** s'élève à 3 005 059,34€.

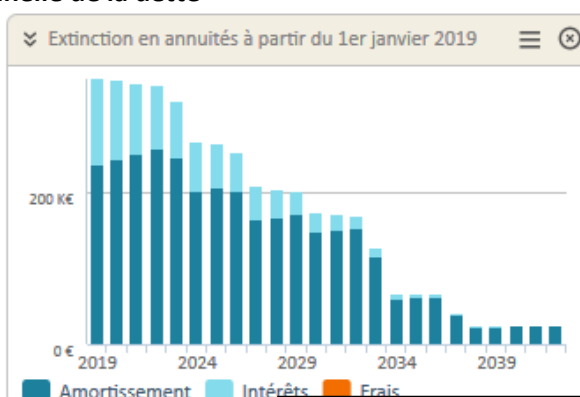
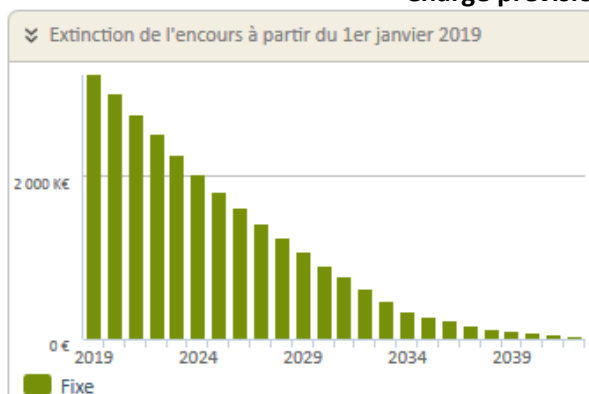
Données Générales

	01/01/2019	31/12/2019	
Encours	3 241 969,35	3 005 059,40	↘
Nbre d'emprunts	11	11	→
Dispo. Ligne trésor.	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	14 ans 7 mois	13 ans 10 mois	↘
Vie moy. Résiduelle	7 ans 10 mois	7 ans 5 mois	↘
Taux moyen annuel	3,48%	3,45%	↘

Répartition par prêteur



Charge prévisionnelle de la dette



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200612-202010DEL-DE
Date de télétransmission : 17/06/2020
Date de réception préfecture : 17/06/2020

La Ville a souscrit un financement sur l'exercice 2019 pour le financement du PPI.

La Ville a mobilisé, le 07/06/2019, l'emprunt du Crédit Agricole pour 1 250 000€. Les caractéristiques sont :

- Durée : 19 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,99 %
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 09/2020
- Mode d'amortissement : amortissement progressif
- Déblocage des fonds en trois fois maximum pour une gestion de la dette

Au 01/01/2020 la dette de la commune s'élevait à un montant de 3 005 059,34 €, soit 596 € par habitant.

(Au 01/01/2019, montant de la dette : 3 241 969 €, soit 643 € par habitant).

RT= 596€, R1= 844 €, E = -29,38 %

Les annuités

L'annuité 2020 est de 385 516€

RT = 76,5/h €, R1=109/h E=-36,70%

2021 = 421 557 €

2022 = 416 993 €

Eléments synthétiques

Analyse globale.

Concernant l'investissement

La Commune a réalisé sur son Budget Principal les dépenses d'équipement suivantes :

- 0,6 M€ en 2014 ;
- 1,3 M€ en 2015 ;
- 1 M€ en 2016 ;
- 1 M€ en 2017 ;
- 1,8 M€ en 2018 ;
- 1,15 M€ en 2019 ;

Les dépenses d'investissement de la commune ont augmenté ces dernières années, financées principalement par autofinancement. Toutes ces années, la commune a su dégager les marges de manœuvre suffisantes sur sa section de fonctionnement permettant de financer son programme d'investissement sans dégrader pour autant sa santé financière. C'est un principe de bonne gestion qu'il est important de préserver.

Des données essentielles, car on ne peut bâtir un budget d'investissement solide qu'une fois établi un budget de fonctionnement permettant de dégager les marges de manœuvre suffisantes. La commune devra veiller à ce que son épargne brute couvre dans la durée le remboursement en capital de sa dette.

L'épargne de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	4 960 518 €	5 015 870 €	4 999 922 €
Recettes Exceptionnelles	11 025 €	190 304 €	42 075 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 350 149 €	4 321 530 €	4 503 708 €
Dépenses Exceptionnelles	63 €	564 €	21 €
Charges financières	124 066 €	122 568 €	111 997 €
Epargne brute	599 407 €	504 600 €	454 160 €
Remboursement des emprunts	271 834 €	303 964 €	239 282 €
Epargne nette	327 573 €	200 636 €	214 878 €

Cinq paramètres doivent être soulignés avant de dresser toutes perspectives pour 2020

- a) Une augmentation des dépenses de fonctionnement sur 2019, qui ont été dues à plusieurs départs en retraite et des congés maternité, la situation devrait se stabiliser en 2020 ce qui n'empêche pas de poursuivre les efforts en fonctionnement.
- b) Une légère hausse des recettes dues aux droits de mutations. Cette ressource est conjoncturelle.
- c) Les incertitudes liées aux réformes concernant les dotations de l'Etat pour les prochaines années, surtout suite à la crise sanitaire.
- d) L'objectif de ne pas augmenter les taux en 2019.
- e) Concernant ses investissements la commune entend privilégier la piste de l'autofinancement et de la recherche de nouvelles subventions ce qui permettra de limiter d'autant le poids des emprunts inévitablement nécessaires mais pour lequel il sera étudié une gestion active de la dette afin de préserver les équilibres fondamentaux du budget.

III. Perspectives 2020 pour Trilport

La crise sanitaire

Des dépenses imprévues liées à la crise sanitaire ont été réalisées à hauteur de 13 269€ en fonctionnement. Les recettes liées au service jeunesse sont en baisses ; même si les dépenses ont été moindres, le différentiel s'élève aux alentours de 15000 euros par mois.

De plus, il faudra être attentif aux recettes de la Caisse d'allocation familiale pour l'année 2021 car elles risquent de baisser.

Une analyse plus fine poste par poste sera réalisée pour voir les impacts de la crise.

Perspectives 2020

Il apparaît essentiel pour 2020, tout en agissant de manière dynamique et active, de préserver les marges de manœuvre qui permettront de financer au mieux un programme d'investissements, cela afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants, que ce soit en matière de voirie, d'accessibilité ou de sécurité, et tout en préparant l'avenir, notamment au niveau de la rénovation et de l'extension des groupes scolaires de Trilport.

Piste prioritaire de la municipalité : privilégier l'autofinancement en travaillant sur deux variables : l'obtention de nouvelles subventions et la réalisation d'économies en fonctionnement, ces dernières portant principalement sur les charges de gestion de la commune. L'emprunt est également nécessaire au financement des investissements mais nous mettrons en place une gestion active de la dette afin d'optimiser son utilisation. Le Plan pluriannuel d'investissement en cours de réalisation, permet d'étaler dans le temps les dépenses, le recours à l'emprunt doit suivre cette ligne sans obérer les conditions actuelles du marché. Il convient donc d'étudier une possibilité de contractualiser l'emprunt au taux actuel mais avec une mobilisation annuelle au plus juste qui suivra la réalisation du plan pluriannuel d'investissement.

Les perspectives 2020, se situent dans la droite ligne des années précédentes, un budget n'étant qu'un élément d'une dynamique politique qui se doit de respecter les objectifs et priorités du programme municipal choisi par les Trilportais.

En matière de sécurité

- Consolidation des moyens attribués à la Police Municipale (en personnel),
- Lancement des études destinées à sécuriser l'entrée de ville, rue de Brinches

En matière d'équipements destinés à l'épanouissement des Trilportais(es)

- Finaliser l'aménagement du mini club
- Réalisation d'un terrain de football synthétique

En matière d'équipements scolaires

- Poursuite de la rénovation des deux groupes scolaires,
- Acquisitions foncières liées à l'agrandissement du groupe scolaire Prévert,
- Lancement des travaux liés au réfectoire Prévert,
- Accompagnement des dynamiques éducatives en soutenant les projets autour des usages numériques, de l'environnement et de la culture.

En matière d'environnement

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public,
- Lancement d'un réseau de chaleur destiné à la Salle des Fêtes, le groupe scolaire Prévert et le futur réfectoire,
- Aménagement paysager du cimetière

En matière d'accessibilité et de mobilités

- Concertation autour du plan de circulation du secteur Sud de la ville afin de rendre possible la création d'itinéraires piétonniers, d'améliorer les mobilités douces, de fluidifier la circulation et de développer le stationnement résidentiel,
- Rue de Montceaux (secteur salle des Fêtes / Ormagne) dans le prolongement des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
- Poursuite de l'effort engagé pour l'entretien des voiries et du patrimoine communal,
- Lancement des travaux d'accessibilité du cimetière,
- Poursuite des aménagements liés au Pôle Gare permettant la desserte directe par bus de la gare de Trilport,
- Acquisition de parcelles afin de créer de nouvelles places de stationnement en Centre-Ville,

En matière d'habitat

- Lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil en Centre-Ville en collaboration avec les services de l'État et de l'Agglomération,
- Lancement des projets liés à l'éco quartier de l'Ancre de lune,

En matière de lien social et humain

- Renforcement des services en direction des seniors,

- Poursuite des activités et pérennisation de l'Action Jeunesse,
- Soutien actif à la vie associative,
- Elaboration du projet global de « Maison des familles » : recherche de partenariats et financements complémentaires, définition du cadre architectural,
- Renforcement des relations entre les Services Municipaux et les habitants : engagement d'une démarche Qualité, intensification de la concertation avec les habitants grâce à la nouvelle application mobile, développement des téléservices, montée en puissance de la gestion de la relation usagers ...

Les efforts en 2020 porteront tant sur l'investissement, avec la réalisation d'équipements publics dans le cadre de la poursuite du plan pluriannuel d'investissement, que sur le fonctionnement grâce à la mise en place de nouveaux services en direction des habitants. Cette dynamique se doit de préserver les marges de manœuvres de la commune, ce qui impose la recherche éclairée d'économies permettant de dégager l'auto financement nécessaire pour mener à bien les projets de la commune.